

LE CRTE, UN OUTIL AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

En 2020, la pandémie liée au Covid-19 a engendré une grave crise sanitaire, économique et sociale (faillites d'entreprises, pertes d'emplois, diminution du pouvoir d'achat...) et une réelle prise de conscience écologique. Face à l'augmentation de la précarité, le gouvernement a lancé un Plan de relance historique, en y associant 100 milliards d'euros.

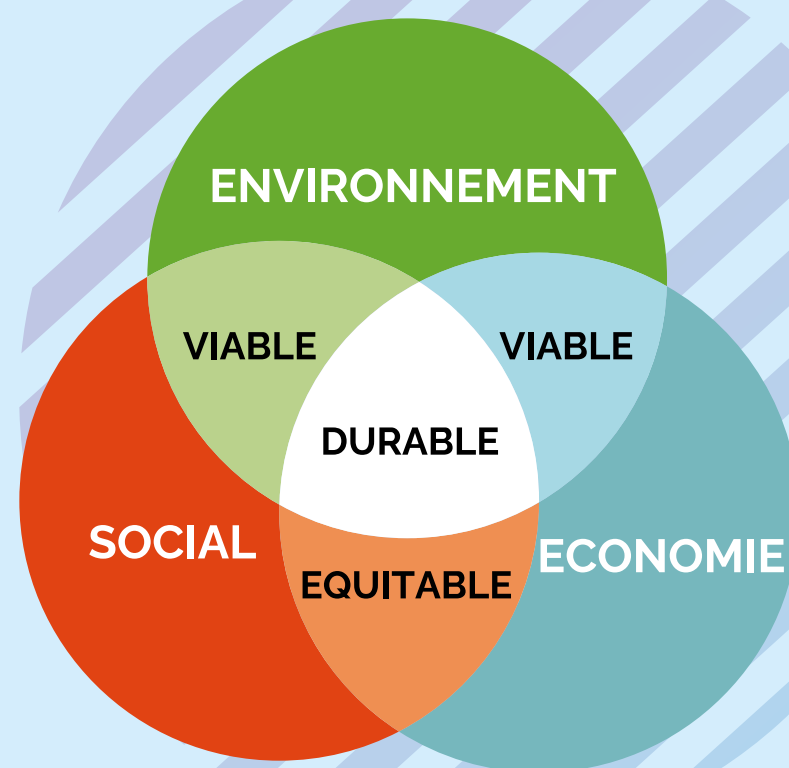
Ce Plan de relance porte l'idée que « la France de demain » se construira avec le concours de tous les acteurs ayant vocation à participer au développement territorial. Et naturellement, après plus de 40 ans de décentrali-

sation, la mobilisation des collectivités territoriales dans la transition écologique et le développement de leurs territoires est cruciale. La déclinaison du Plan de relance dans les territoires passe par la contractualisation qui permet par nature une adaptation plus aisée des politiques nationales. Ces contrats, initialement nommés Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et rebaptisés « Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique », permettent d'ajuster le Plan de Relance aux problématiques différenciées des territoires.

COMMENT ALLIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMBITIONS CLIMATIQUES ?

Le CRTE, signé par Cap Excellence le 30 décembre 2021, a pour vocation de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants. Il vise à coordonner à l'échelle des EPCI les politiques prioritaires et les objectifs de l'Etat en matière de politiques publiques. Il s'agit d'un contrat intégrateur de toutes les politiques publiques (Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), Loi « Climat et résilience », Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Plan national d'adaptation au changement climatique, Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, etc.) ou régionales (Schéma d'Aménagement Régional (SAR), Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), Schéma de Cohérence

Territoriale (SCoT), COT, Cœur de Ville, Plan régional de prévention et de gestion des déchets, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Trajectoire outre-mer 5.0, Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Plan de développement des équipements sportifs Outre-mer, etc.). Ces dernières, couvrant divers enjeux, doivent être coordonnées et effectives au sein des actions de la collectivité. Le CRTE s'exprime à travers une vision pluriannuelle et une approche transversale des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.



POURQUOI METTRE EN PLACE UN CRTE ?

Accompagner les transitions sur le territoire

Le CRTE suit une démarche de transformation. Il a pour objectif d'accompagner les différentes transitions dans les territoires (écologique, démographique, sociale, numérique et économique). Une attention particulière est portée au renforcement de la place des enjeux environnementaux. L'objectif est de passer un cap de transformation en s'orientant vers de nouveaux modèles de développement et en accélérant les dynamiques de transformations.

Formaliser les axes stratégiques

Le CRTE entend mettre en œuvre les orientations stratégiques de chaque territoire en fonction de leurs priorités stratégiques, en prenant en compte des enjeux locaux, nationaux, européens et internationaux. Pour ce faire, il ambitionne d'améliorer la coordination entre les politiques et les projets, la mobilisation des élus dans une dynamique de projet de territoire, le dialogue avec les partenaires institutionnels et locaux, l'accès aux financements et les avancées dans la transition écologique.

Concrétiser les projets de territoire

Le Projet de Territoire est le socle du CRTE. Concrétiser le Projet de Territoire c'est donner vie au CRTE. Les projets doivent garder en vue l'objectif de décarbonation de la production d'énergie en 2050, de développement d'une économie circulaire, décarbonée, résiliente et solidaire, de la création d'emplois et de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

La concrétisation des projets s'effectue par la mise en place des besoins administratifs, financiers et opérationnels des projets, des plans de financement et des partenariats.

Le CRTE prévoit le suivi, l'évaluation et la révision des projets. Cet accompagnement, visant le renforcement du projet, doit s'appuyer sur une vision réaliste.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE CRTE ?

Mobiliser les acteurs locaux

Pour sa mise en œuvre, le CRTE appelle la mobilisation durable de tous les acteurs socio-économiques locaux (collectivités territoriales, partenaires, habitants, associations...) afin de construire une vision globale partagée. Suivant une dynamique partenariale, le CRTE offre un cadre de dialogue continu entre l'établissement et ses partenaires. Vecteur d'une meilleure intégration des communes membres au sein de l'EPCI, il vise à rapprocher les élus et les citoyens des décisions publiques. A ce titre par exemple, les maires sont appelés à participer à l'élaboration du contrat, la priorisation des projets, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Consolider les plans de financement

Le CRTE a vocation à simplifier l'accès aux financements et les rendre plus cohérents. S'il ne dispose pas d'une enveloppe financière propre, c'est-à-dire d'un budget prédéterminé, il reste pour autant un dispositif visant à simplifier l'accès aux financements d'une façon non négligeable. En effet, un projet inclut au CRTE est présumé répondre aux objectifs du Projet de Territoire et justifier d'une certaine maturité acquise notamment à la suite des différents comités organisés dans le cadre du CRTE, ce qui facilite grandement l'obtention de financements

UN CHEF DE PROJET CRTE

Reflet de l'implication de l'Etat dans la concrétisation des projets de territoire, le poste de Chef de projet CRTE est co-financé par l'Etat (crédits FNADT).

Un jury de sélection, composé de cinq représentants de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence s'est réuni afin de recruter le Chef de projet. Ce dernier a pris ses fonctions en novembre 2022.

Qu'est-ce qu'un chef de projet CRTE ?

Le Chef de projet est chargé de l'animation et du suivi administratif et financier du CRTE. L'objectif est d'accélérer la concrétisation des projets en mettant en œuvre un dynamisme dans son évolution. L'objectif du Chef de projet est de mettre en œuvre les moyens permettant de transformer les ambitions politiques et stratégiques en actions abouties.

Quelles sont ses principales missions ?

- Il assure la mise en œuvre des mesures de relance du CRTE en apportant notamment son ingénierie de financement.
- Il coordonne les projets des différents acteurs en entretenant une interface entre les services de la Communauté d'agglomération, les élus, les partenaires financiers et les acteurs locaux.
- Il accompagne les porteurs de projets dont les opérations ont vocation à intégrer le CRTE.
- Il assure une mission de veille et d'information auprès des partenaires.

CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



LES PROJETS PHARES DU CRTE DE CAP

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



LA GÉOLOCALISATION DES POINTS DE VENTE EN CIRCUIT COURT

La crise de la Covid a fragilisé de nombreux secteurs, notamment les secteurs du commerce et de l'agriculture. Elle a parallèlement mis en lumière que la souveraineté alimentaire est sans nul doute un enjeu stratégique qui revêt une importance non négligeable. Les aléas de la crise ont naturellement renforcé l'intérêt pour les productions locales.

Inspiré du mot « locavore » qui cible une personne privilégiant une consommation locale, le projet LoCapVore vise à relancer le commerce de proximité.

Il s'inscrit dans l'orientation stratégique 1 « Bâti un modèle économique viable » en répondant à l'objectif 1.4 relatif à la promotion de la production et de la consommation durable.

L'outil recense sous forme cartographique les points de vente de produits alimentaires locaux implantés sur le territoire de Cap Excellence.

La promotion des productions locales en circuit court permet de renforcer la souveraineté alimentaire et par ce biais, la compétitivité de notre territoire.

Le projet a été financé par l'Etat, le Conseil régional et la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence.



L'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE DUGAZON (SISPAG)

Ce projet répond à l'orientation stratégique 2 « Accompagner les mutations de notre société », en permettant la promotion de la culture et le développement des activités de loisirs (objectif 2.6).

Il a vu le jour afin d'élargir l'offre d'apprentissage adressée aux établissements scolaires et d'enrichir le nombre de créneaux d'entraînement mis à disposition pour les clubs.

Il ambitionne en outre d'acquérir la capacité d'accueillir des compétitions internationales mais aussi d'être un lieu d'entraînement et de stage, notamment en projection des jeux olympiques de Paris 2024.

Une demande de financement a été accordée à 100% par l'Union européenne dans le cadre du dispositif de relance européen « React-EU ».

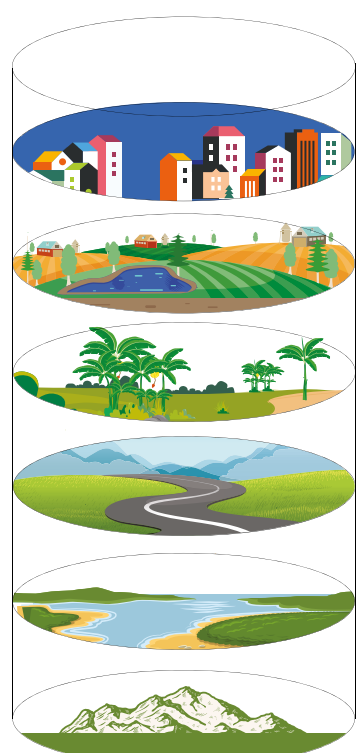
LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)



STRUCTURER L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

DONNÉES SPATIALES ORGANISÉES EN COUCHES

DONNÉES ALPHANUMÉRIQUES STRUCTURÉES EN BASE DE DONNÉES



HABITAT

ÉLEVAGE

VÉGÉTATION

HYDROGRAPHIE

ROUTES

TOPOGRAPHIE

L'initiative a été de créer une base de données géographiques propre au territoire de Cap Excellence afin d'améliorer le territoire avec une vision actualisée et plus précise de l'environnement réglementaire, urbain, naturel, économique et social du territoire.

Ce projet a eu pour ambition de développer une stratégie territoriale (objectif 5.1) plus efficace et réaliste, dans le cadre de l'amélioration des interventions publiques (orientation stratégique 5).

Facteur d'une meilleure transparence des actions effectuées par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, l'instauration du SIG a rempli l'objectif d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques. En effet, ce projet a notamment permis de faciliter l'échange de données d'intérêt public, d'améliorer l'analyse du territoire et la collaboration entre les différents acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants). La démarche a été celle de la cohérence et de la mutualisation.

En améliorant l'accès aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), c'est aussi la compétitivité du territoire qui s'en est trouvée renforcée.

La plateforme WEB de consultation cartographique du Système d'Information Géographique (SIG) de l'Agglomération de Cap Excellence « CartoCap » est accessible via l'adresse <https://carto.capexcellence.net>

Le projet a été co-financé par l'Union Européenne à hauteur de 85% du coût total éligible

EXCELLENCE

LE CRTE, UN MOTEUR POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le CRTE n'est pas un fonds, ni une dotation, pas plus qu'une subvention. Il s'agit d'un système de contractualisation permettant d'impulser un projet, en lui faisant bénéficier d'un accès aux subventions facilité grâce à sa certification.

Schema de la procédure d'intégration d'un projet dans le CRTE

Réception des projets

- Transmission des projets à CAP Excellence
- Analyse de la maturité du projet en lien avec les services supports

La maquette financière de la version 1 du CRTE de Cap Excellence fait percevoir une mobilisation satisfaisante des financeurs pour le développement du territoire communautaire. L'Union Européenne et l'État comptabilisent les trois quarts du financement des opérations.

Du projet à l'action

- Un projet qui satisfait les critères d'évaluation et s'inscrit dans un des objectifs du Projet de Territoire est soumis aux comités du CRTE
- S'il est validé, ce dernier devient une action

Intégration dans le CRTE

- Le projet est désormais éligible à des cofinancements
- Il apparaît dans l'avenant annuel du CRTE

Année	Projet	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
2021	Projet 1	100 000 000	100 000 000								
	Projet 2	200 000 000	200 000 000								
	Projet 3	300 000 000	300 000 000								
	Projet 4	400 000 000	400 000 000								
2022	Projet 5	500 000 000	500 000 000								
	Projet 6	600 000 000	600 000 000								
	Projet 7	700 000 000	700 000 000								
	Projet 8	800 000 000	800 000 000								
2023	Projet 9	900 000 000	900 000 000								
	Projet 10	1 000 000 000	1 000 000 000								
	Projet 11	1 100 000 000	1 100 000 000								
	Projet 12	1 200 000 000	1 200 000 000								

Chaque année, des avenants au CRTE sont prévus. Plusieurs éléments peuvent induire un enrichissement du CRTE : l'adaptation du projet de territoire en fonction des nouvelles ambitions stratégiques, l'intégration de nouveaux projets, des besoins émergents, des nouvelles opportunités de financement, etc.

L'avenant 2023 du CRTE est en cours d'élaboration. De nouveaux projets vont émerger afin de remplir les objectifs de développement du territoire.

Une attention particulière sera portée aux projets des villes membres.

LA CRÉATION DU CENTRE SOCIAL LAPWENT DANS LE QUARTIER DE LAURICISQUE À POINTE-À-PITRE.

Guidée par un impératif de solidarité, de démocratie et de respect de la dignité humaine, l'opération a été portée par l'Association ACCORS afin de soutenir des publics divers et en particulier les plus fragilisés.

Le Centre Social a été implanté dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Grand Camp. Ce projet a été guidé par l'objectif de garantir l'équité, sociale et générationnelle face aux mutations de notre société. Il encourage les usagers à s'exprimer, à concevoir et réaliser des projets.

Le Centre Social met en place des actions d'interventions sociales.

Par ailleurs, il intègre une Maison France Services afin d'installer un service public de proximité, et par ce biais, simplifier la relation entre l'utilisateur et le service public.

Le projet a été soutenu par l'Etat, le Conseil départemental, la CAF, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, la Ville de Pointe-à-Pitre, Siko (bailleur social) et la Fédération Nationale des Centres Sociaux et socioculturels.





VOUS AVEZ UN PROJET ?

Testez l'éligibilité de votre projet en 10 questions

	OUI	NON
1. Votre projet est-il implanté sur le territoire de Cap Excellence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. En répondant à un besoin déterminé du territoire, votre projet s'inscrit-il dans une orientation stratégique du Projet de Territoire de Cap Excellence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les ressources humaines et techniques ont-elles été définies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Le plan de financement et la capacité d'autofinancement permettent-ils de rendre le projet financièrement soutenable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Les partenaires ayant vocation à s'impliquer dans le projet ont-ils été concertés et/ou ont-ils manifesté leur soutien ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. La durée du projet a-t-elle été déterminée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Votre projet renforce-t-il l'accès à un droit fondamental ? Par exemple, s'inscrit-t-il dans une logique de maintien de l'emploi, voire de création d'emplois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Votre projet est-il conforme à la réglementation en vigueur et suit-il la visée des documents stratégiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Votre projet inclut-il un mode de production durable tel que les énergies renouvelables et/ou permet-il de réduire la consommation énergétique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Avez-vous opéré des études de faisabilité de votre projet (études de marché, benchmark...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous souhaitez nous soumettre votre projet, contactez-nous par mail à l'adresse suivante : crte@capexcellence.net

Des instances de gouvernance sont mises en place dans le cadre du CRTE afin d'opérer la sélection des projets à prioriser sur la base d'indicateurs nationaux et locaux. L'apport du projet à la transition écologique et à la cohésion territoriale est un aspect particulièrement attendu. Ces instances, à savoir, le Comité des Financeurs, le Comité de Pilotage et le Comité Technique, suivent l'avancement d'un projet tout au long de sa vie. Elles veillent par exemple au respect des délais, à l'effectivité des résultats escomptés des actions, ses impacts et sa cohérence avec le Projet de Territoire. Ces différents comités peuvent se réunir en plénière ou en groupe de travail. Ils peuvent être amenés à participer à l'élaboration, à l'animation, au pilotage, à l'évaluation ou encore à la révision du CRTE.

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE LE CRTE

Nous partageons le même objectif : celui de permettre la concrétisation des projets de la Communauté d'agglomération. Vous pouvez y participer en nous soumettant un dossier de candidature.

Comment déposer un dossier de candidature ? Quelle est la démarche à suivre pour inscrire son projet au CRTE ?

Étape 1 : L'évaluation du projet.

➤ Testez l'éligibilité de votre projet grâce à notre test d'éligibilité en 10 questions (cf. page 46).

Étape 2 : La constitution du dossier.

➤ Veillez à ce que votre dossier de candidature dresse un descriptif détaillé de votre projet (objectif de la démarche, descriptif du projet, schéma d'implantation, détails des coûts prévisionnels, calendrier prévisionnel des opérations, ...).

Étape 3 : La transmission du dossier.

➤ Si votre projet remplit les conditions, envoyez-nous un dossier complet à l'adresse suivante : crte@capexcellence.net
➤ Si votre projet est inéligible, consolidez-le.

Étape 4 : L'instruction du dossier.

➤ Votre candidature sera traitée dans les meilleurs délais par nos services.

Étape 5 : Le suivi du projet.

➤ Vous serez contacté par nos services afin de mettre en place l'accompagnement de votre projet.

Le blog opératoire performant dispose de 3 salles d'opération, d'une salle d'endoscopie et d'un secteur de réveil de 6 postes permettant d'assurer le meilleur suivi post opératoire. Un bloc obstétrical, un service d'imagerie médicale complète, laboratoire biologiques, scanner, irm, un service de pharmacie.

Morne Jolivière 97142 Les Abymes
Tél. : 0590 82 19 63
www.polyclinique.gp

VOIE PRINCIPALE ZARRY - 97122 BAIÉ-MAHAULT - GUADELOUPE - BP 2126
Trafikera RDGuadeloupe 0590 38 07 07
contact@routesdeguaeloupe.fr www.routesdeguaeloupe.fr